

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1613

présenté par
M. Reiss

ARTICLE 3

Supprimer

l'alinéa

3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En instituant plusieurs personnes de confiance, cet alinéa favorise les dissensions et les contentieux alors que ces situations exigent harmonie et sérénité.